

AR - 0183 - 2024

ARRETE PORTANT NOMINATION DES MEMBRES DU JURY DE L'EXAMEN PROFESSIONNEL D'ACCES PAR LA VOIE DE LA PROMOTION INTERNE AU GRADE D'INGENIEUR TERRITORIAL - SESSION 2024

Le Président du **Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Gironde**,

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment l'article 42 ;

Vu le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 modifié relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n° 2016-201 du 26 février 2016 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux ;

Vu le décret n° 2016-207 du 26 février 2016 fixant les modalités d'organisation des examens professionnels pour l'accès au cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux ;

Vu l'arrêté n° AR-0409-2023 en date du 18 décembre 2023 du Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Gironde portant ouverture d'un examen professionnel d'accès par la voie de la promotion interne au grade d'ingénieur territorial session 2024 ;

Vu la correspondance en date du 1^{er} décembre 2023 du Président du CNFPT relative à la désignation d'un représentant au jury de l'examen professionnel d'accès par la voie de la promotion interne au grade d'ingénieur ;

Vu le procès-verbal de désignation du représentant du personnel de catégorie A au jury de l'examen professionnel d'ingénieur, au titre de la promotion interne, ouvert par le Centre de Gestion de la Gironde pour l'année 2024 et établi le 30 novembre 2023 ;

ARRETE

ARTICLE 1 - Sont nommées comme membres du jury de l'examen professionnel d'accès par la voie de la promotion interne au grade d'ingénieur territorial (1^{er} examen) les personnes suivantes :

Elus locaux :

- Mme Sylvie GROISARD, Maire-Adjoint de Saint Aubin de Médoc,
- Mme Marie LARRUE, Maire de Lanton,
- Mme Nathalie LE YONDRE, Maire d'Audenge,
- M. Laurent PROUILHAC, Maire-Adjoint de Canéjan.

Fonctionnaires territoriaux :

- M. Franck BOUILLON, Ingénieur principal, représentant du personnel,
- Mme Sophie GRANDJEAN, Ingénieur principal,
- M. Nicolas GUERSTEIN, Ingénieur principal,
- Mme Caroline LECLERE, Ingénieur principal.

Personnalités qualifiées :

- Mme Cécile BARUSSAUD, Directrice générale des services,
- M. Florent DUBOIS, Chef de service patrimoine,
- Mme Cécile LAGARDE, Directrice des systèmes d'information,
- M. André LAFARIE, Directeur administratif et financier, représentant du CNFPT.

ARTICLE 2 - La présidence du jury est confiée à Madame Nathalie LE YONDRE, Monsieur Laurent PROUILHAC est désigné comme remplaçant éventuel de la Présidente du jury en cas d'empêchement de celle-ci.

ARTICLE 3 - En sus des membres de jury mentionnés ci-dessus, des correcteurs pourront être désignés ou nommés pour participer avec les membres du jury à la correction des épreuves écrites ou aux interrogations orales.

ARTICLE 4 - Le présent arrêté sera transmis au représentant de l'Etat.

Le Président du Centre de Gestion,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet arrêté,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de 2 mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.



Fait à **BORDEAUX**,
Le **12 JUIN 2024**

P/ Le Président,

Christophe DUPRAT
4^{ème} Vice-Président
Maire de Saint-Aubin-de-Médoc

RECEPTIONNE PAR LE REPRESENTANT DE L'ETAT LE : **12 JUIN 2024**

PUBLIE LE : **12 JUIN 2024**